

LA COMPOSITION DU CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN

50 membres, dont 42 citoyens tirés au sort le 10 septembre dernier, voici celles et ceux qui siègent au premier Conseil consultatif départemental.

— LE RÔLE DU CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN

- Il sera consulté pour avis sur des documents structurant l'action départementale.
- Il pourra émettre un avis sur demande de la présidente du Conseil départemental sur toute question d'intérêt départemental.
- Il pourra proposer à la présidente du Conseil départemental de traiter des thèmes relevant de la compétence du Département.
- Il donnera son avis sur les sujets soumis au débat de l'Assemblée dans le cadre du droit d'initiative (droit de pétition) et sur la mise en place du budget participatif.

8 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Pour faciliter l'articulation entre démocratie participative et démocratie représentative, 8 élus départementaux ont été désignés par les groupes politiques, à due proportion de leur représentativité électorale, pour siéger aux côtés des 42 citoyens tirés au sort



Laurence Lamy
Conseillère
départementale
Canton d'Agen 2



Valérie Tonin
Conseillère
départementale
Canton de
Lavardac



Bernard Barral
Conseiller
départemental
Canton du Pays
de Serres



Séverine Besson
Conseillère
départementale
Canton du
Livradais



Jacques Bilirir
Conseiller
départemental
Canton de
Marmande 2



Pierre Camani
Conseiller
départemental
Canton des Coteaux
de Guyenne



Nathalie Bricard
Conseillère
départementale
Canton d'Agen 1



Christophe Bocquet
Conseiller
départemental
Canton d'Agen 3

* Remplacantes n°1 devenues membres à la suite de la démission de la titulaire

